

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 234

présenté par

Mme Dupont, M. Cazeneuve, M. Jerretie, Mme Hai et M. Gaillard

ARTICLE 60**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la première phrase de l'alinéa 28, substituer à la première occurrence du montant :

« 90 millions d'euros »

le montant :

« 110 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à majorer de 20M€ la progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

À l'aune des engagements du Chef de l'État et du gouvernement en matière de cohésion des territoires, il semble nécessaire d'être au rendez-vous afin qu'aucun citoyen ne soit mis de côté.

Il semble nécessaire de rappeler que la solidarité entre les territoires est le cœur de la péréquation. Il nous faut être toujours vigilants afin d'envisager la réduction des écarts de richesses entre communes riches et communes pauvres.